Envoyé en préfecture le 13/03/2026
Reçu en préfecture le 13/03/2026
Publié le
ID : 035-213501281-20260305-D_26_035-DE

EXTRAIT DU REGISTRE n°26-035
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL - GUIPEL

Date de convocation
27/02/2026

Date d'affichage
27/02/2026
Nombre de conseillers

En exercice : 18
Quorum : 10
Présents : 17
Absents avec procuration : 1
Absents : 0
Votants : 18

Le conseil municipal légalement convoqué, s'est réuni le 5 mars 2026 à la salle André Michel en séance publique sous la présidence Mme Joucan I., Maire

Étaient présents : Mme Joucan I., M. Alméras L., Mme Delehaye V., M. Gallais Ph., Mme Raux C., M. Samson H., Mme Georges M., Mme Corradini-Mochet C., Mme Pondemer S, M. Le Guellec Y., M. Louazon S., M. Lahaye L., M. Galipaud B., Mme Thomas C., Mme Basille V. (à partir de la délibération n°26-026) , M. Denais J.-C. et Mme Jeanneteau N.

Etaient absents excusés : M. Rucay D., Mme Basille V. (jusqu'à la délibération n°26-025)

Procurations : M. Rucay D. à Mme Delehaye V., Mme Basille V. à M. Alméras L. (jusqu'à la délibération n°26-025)

Formant la majorité des membres en exercice. Mme Delehaye V. est désignée secrétaire de séance.

Délibération n°26-035 – Vie associative – Subvention 2026 à l'association Actif 35

Mme Delehaye V. donne lecture du rapport suivant :

EXPOSÉ DES MOTIFS

L'association ACTIF 35 qui œuvre dans le domaine de l'Insertion par l'Activité Économique sollicite une subvention de 500 € au titre de l'année 2026.

Il est proposé au conseil municipal de valider l'attribution de cette subvention

DÉLIBÉRATION :

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

Pour : 18
Contre : 0
Abstention : 0

- **APPROUVE** l'attribution d'une subvention de 500 € à l'associatif ACTIF 35.

Pour extrait conforme :
Madame la Maire
Isabelle Joucan

La secrétaire de séance
Virginie Delehaye